



## Introduction

La Réunion des Correspondants du Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) tenue à Malte, 4-8 octobre 1994 a discuté et commenté les propositions préparées par le Centre qui concernent les actions prioritaires futures du REMPEC et a approuvé, sur la base des discussions tenues pendant la Réunion, un programme à moyen terme amendé et révisé couvrant la période 1994-1997.

La Réunion a décidé et a donné des orientations au REMPEC pour ses futures actions prioritaires. Les futures activités du Centre devraient être orientées suivant les actions indiquées dans les paragraphes suivants.

1. En ce qui concerne la préparation à la lutte, le Centre devrait:
  - a) continuer à développer et maintenir le Système Régional d'Information et développer les outils d'aide à la décision;
  - b) concentrer son action, principalement, sur le développement de systèmes nationaux de préparation à la lutte et de lutte et sur l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux;
  - c) organiser, dans les limites du budget qui lui est alloué, un programme de formation adapté aux besoins des Etats de la région avec une attention particulière pour l'assistance aux cours nationaux de formation, et en donnant la priorité aux pays qui en ont le plus grand besoin;
  - d) entreprendre en coopération avec les organisations intéressées les activités nécessaires concernant la préparation à la lutte et la lutte contre les accidents liés au transport maritime se produisant dans les zones portuaires et dans leurs approches et impliquant des substances dangereuses;
  - e) organiser des exercices afin de tester le dispositif de coopération régionale;
  - f) préparer de nouvelles dispositions et procédures applicables en cas de coopération et d'assistance internationales;
  - g) poursuivre et intensifier les relations et contacts avec les organisations représentant les Industries pétrolière et maritime afin de développer la coopération entre gouvernement et industrie; et enfin,
  - h) organiser et maintenir opérationnelle l'Unité d'Assistance Méditerranéenne.

2. En cas d'accident de pollution marine, à la demande des Etats, conformément à ses objectifs et fonctions et compte tenu des moyens dont il dispose, le REMPEC doit:
  - a) signaler et fournir des avis et conseils techniques ainsi que toute autre information dont les Etats pourraient avoir besoin en ayant recours notamment au Système Régional d'Information, qui a été développé et qui est tenu à jour par le Centre;
  - b) mettre en action l'Unité d'Assistance Méditerranéenne pour l'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle;
  - c) aider à l'obtention de l'assistance internationale et à sa coordination, que les moyens fournis (équipements, produits, équipes de lutte) proviennent des autres gouvernements ou du secteur privé;
  - d) s'efforcer d'aider les Etats victimes d'accident dans leurs actions d'information.

L'assistance, que le Centre pourrait fournir à la demande des Etats, est décidé par les autorités nationales compétentes et le REMPEC. Ceci est effectué après examen de la situation au cas par cas. Le REMPEC s'efforcera de répondre rapidement et au mieux à toutes les demandes d'assistance en s'appuyant en particulier sur le Système Régional d'information.

Le programme à moyen terme couvrant la période 1994-1997 est présenté dans ce document.

**PROPOSITION DE VERSION REVISEE DU  
PROGRAMME A MOYEN TERME (1994-1997) POUR LES ACTIVITES DU REMPEC**  
(y compris les amendements au biennium 1994-1995 et les nouvelles propositions pour le biennium 1996-1997)

ACTIVITES / ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			
		1994	1995	1996	1997
<b>I. INFORMATION</b>  Recueil et diffusion d'information (par exemple, directives, recommandations et documents techniques) établis par les organisations compétentes et par les industries chimiques et du transport maritime.	REMPEC	activité permanente			
<b>SYSTEME REGIONAL D'INFORMATION</b> (hydrocarbures et substances dangereuses)  <b>PARTIE A: Textes de Base, Recommandations, Principes et Lignes Directrices concernant la préparation, la lutte et l'assistance mutuelle en matière de pollution marine accidentelle.</b>					
1. Préparation de:					
(a) Lignes Directrices concernant l'échange d'officiers de liaison entre Parties Contractantes en cas d'opérations concernant plusieurs Etats	REMPEC	X	X		
(b) Principes ou Lignes Directrices concernant les dispositions qui pourraient être prises afin d'assurer, en cas d'accident, les liaisons entre les autorités gouvernementales et les représentants des intérêts privés en cause (Propriétaire du navire et ses représentants, industrie pétrolière).	REMPEC	X	X		
<b>PARTIE B . Listes et Inventaires</b>					
2. Répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la préparation, de la lutte et de l'assistance mutuelle en matière de pollution marine accidentelle et autres informations pertinentes - <b>FASCICULE 1.</b>	REMPEC	X	X	X	X
3. Inventaire des experts, équipements et produits qui seraient susceptibles, sous certaines conditions, d'être mis à la disposition d'un Etat qui en ferait la demande en cas d'urgence - <b>FASCICULE 2.</b>	REMPEC		X		X
4. Répertoire des sociétés offrant des services en cas d'urgence en Méditerranée - <b>FASCICULE 4.</b>	REMPEC		X		X
5. Compléter et entretenir l'informatisation de cette Partie du SRI.	REMPEC	activité permanente			
<b>PARTIE C : Banques de Données, Modèles Prévisionnels et Systèmes d'Aide à la Décision</b>					
6. Maintenance, utilisation et mise à jour de la base de données partiellement informatisée du Centre.	REMPEC	activité permanente			

ACTIVITES / ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			
		1994	1995	1996	1997
7. Acquisition des modèles de simulation de comportement.	REMPEC	activité permanente			
8. Description des banques de données, modèles prévisionnels disponibles au Centre et services d'information qui peuvent être fournis par le Centre.	REMPEC			X	
9. Développer et entretenir la base de données TROCS.	REMPEC	activité permanente			
10. Liste des alertes et accidents en Méditerranée.	REMPEC	X	X	X	X
11. Répertoire des ports Méditerranéens.	REMPEC		X		X
12. Répertoire des centres météorologiques Méditerranéens.	REMPEC			X	●
<b>PARTIE D : Guides Opérationnels et Documents Techniques</b>					
13. Types de vêtements de protection et appareils de mesure à utiliser en cas d'accident impliquant des produits chimiques.	REMPEC	X			
14. Risques associés aux gaz et aux liquides volatiles déversés en mer.	REMPEC		X		
15. Impact sur la vie humaine et le milieu marin des substances dangereuses déversées.	REMPEC			X	
16. Techniques de télédétection applicables aux substances dangereuses déversées dans le milieu marin.	REMPEC				X
17. Etudes de cas décrivant des déversements de substances dangereuses.	REMPEC			X	
18. Liste des substances prioritaires.	REMPEC				X ●
19. Fiches techniques d'intervention à caractère opérationnel par substance	REMPEC				X
20. Guide de lutte contre les accidents de pollution marine.	REMPEC		X		
<b>II. ASSISTANCE AUX PAYS QUI EN FONT LA DEMANDE, POUR LE DEVELOPPEMENT DE LEURS CAPACITES NATIONALES</b>					
<b>A. Systèmes nationaux et sub-régionaux</b>					
21. Assistance aux pays pour le développement des sources d'information au niveau national par la fourniture de produits informatisés, développés par le REMPEC.	REMPEC	sur demande			
22. Fournir de l'assistance aux pays qui en font la demande pour développer leur système national de préparation à la lutte et de lutte.	Consultant	sur demande			
23. Fournir de l'assistance aux pays qui en font la demande, pour la préparation de projets pour l'acquisition d'équipements de lutte, qui seraient présentés à des sources possibles de financement international.	Consultant	sur demande			

ACTIVITES / ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			
		1994	1995	1996	1997
24. Développement de systèmes sous-régionaux de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine:		sur demande			
(a) Méditerranée orientale	CEE / REMPEC Consultant	X	X		
(b) Méditerranée centrale				X	X
25. Fournir de l'assistance aux Etats qui en font la demande, pour la préparation et le développement d'accords opérationnels bilatéraux entre Etats côtiers voisins.	REMPEC Consultant	sur demande			
<b>B. <u>Système portuaire d'intervention en cas d'urgence</u></b>					
26. Analyse de risque: - Projet pilote	REMPEC en coopération avec autres organisations			X	X
27. Plan d'urgence portuaire: - Projet pilote	REMPEC en coopération avec autres organisations			X	X
28. Systèmes d'aide à la décision: - Adaptation du CAMEO à la région méditerranéenne	REMPEC en coopération avec autres organisations	X	X	X	X
- Projet Pilote	REMPEC en coopération avec autres organisations			X	X
- Formation	REMPEC en coopération avec autres organisations			X	X
29. Création d'un réseau de communication entre les ports méditerranéens pour l'échange d'information: - étude de faisabilité	coordination par REMPEC			X	X
<b>D. <u>Soutiens pour les projets</u></b>					
30. Assistance en vue de trouver des soutiens financiers	REMPEC	sur demande			
31. Assistance pour la conception de projet	REMPEC	sur demande			
32. Assistance pour la mise en oeuvre de projet	REMPEC	sur demande			
<b>III. <u>FORMATION</u></b>					
33. Stage régional de formation de type général sur les hydrocarbures et les substances dangereuses.	REMPEC	X		X	

ACTIVITES / ACTIONS	MENEES PAR	ANNEE DE REALISATION			
		1994	1995	1996	1997
34. Stage régional de formation spécialisée sur les hydrocarbures.	REMPEC		X		X
35. Stage régional de formation spécialisée sur les substances dangereuses.	REMPEC	X			X
36. Stage régional de Formation de formateur (Français)	REMPEC		X		
37. Stage régional de Formation de formateur (Anglais)	REMPEC			X	
38. Fournir de l'assistance aux Etats qui en font la demande pour la préparation de stages nationaux de formation (assistance pour deux séminaires par an).	REMPEC	sur demande			
39. Mise à disposition des documents nécessaires pour les activités de formation nationales.	REMPEC	activité permanente			
40. Identification des capacités de formation dans le région concernant la préparation à la lutte et la lutte contre les accidents portuaires.	REMPEC		X		
41. Préparation d'un programme de formation concernant la préparation à la lutte et la lutte dans les zones portuaires.	REMPEC		X	X	
<b>IV. COOPERATION ET ASSISTANCE MUTUELLE EN CAS D'URGENCE</b>					
42. Organisation d'exercices d'alerte visant à tester l'utilisation des procédures d'alerte et du réseau de communication.	REMPEC		X		X
43. Organisation "d'exercices théoriques".	REMPEC			X	
44. Organisation "d'exercices opérationnels avec mise en oeuvre d'équipements".	en coopération avec une Partie Contractante ou avec l'industrie pétrolière		X		X
45. Organisation et fonctionnement de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne pour l'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle.	REMPEC	activité permanente			
46. Maintenir les relations et contacts avec les organisations représentatives de l'industrie pétrolière et maritime.	REMPEC	activité permanente			
47. Coopération avec l'industrie chimique (projet ICE).	REMPEC en coopération avec CEFIC	activité permanente			